



RÈGLEMENT « FONDOS »

Version novembre 2024

Tout(e) participant(e) à la course cycliste aux parcours *Fondos* du « Tour des Stations » s'engage à respecter le Règlement suivant lors de son inscription.

TABLES DES MATIÈRES

Article 1 : Préambule	2
Article 2 : Conditions de participation.....	2
Article 3 : Sécurité & Responsabilité	2
Article 4 : Matériel	3
Article 5 : Inscriptions.....	4
Article 6 : Retrait des dossards	4
Article 7 : Report, Annulation ou Changement d'itinéraire	5
Article 8 : Chronométrage & Classement	5
Article 9 : Remise des prix	6
Article 10 : Barrières horaires & Abandons.....	6
Article 11 : Dispositions particulières Team Ultrafondo Raiffeisen	7
Article 12 : Dispositions particulières Rando Everest	8
Article 13 : Réclamation et Protêt	9
Article 14 : Ethique.....	9
Article 15 : Respect de l'environnement	10
Article 16 : Dispositions légales.....	10
Article 17 : Protection des données.....	10
Article 18 : Acceptation du règlement	11

Article 1 : Préambule

Le Tour des Stations est une épreuve cyclosportive organisée par l'Association du Tour des Stations et R&D Cycling Sàrl (ci-après l'Organisateur) proposant les parcours suivants :

- Ultrafondo : individuel, par équipe de 3 (Team Ultrafondo Raiffeisen) ou Rando Everest
- Superfondo : individuel
- Marmotte Granfondo : individuel
- Mediofondo : individuel

L'événement est soutenu par les stations de Verbier, Crans-Montana, Nendaz, Ovronnaz, Anzère, Vercorin, Nax, Saint-Martin, Hérémece, Thyon 2000, Veysonnaz, La Tzoumaz, Conthey, Savièse, Saxon, Sion et Sierre.

Elle se déroulera le samedi 23 août 2025 sur routes ouvertes à la circulation. En conséquence, les participants doivent respecter la loi fédérale sur la circulation routière ([LCR](#)) et se conformer aux instructions de la direction, des responsables et du personnel de la course.

Le présent Règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'évènement dans l'intérêt des coureur(se)s et de leur sécurité. Dans cette hypothèse, les participant(e)s seront avertis par moyen électronique (emails, site de l'Organisateur et réseaux sociaux) des modifications importantes.

Article 2 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toutes et à tout(e)s, licencié(e)s et non licencié(e)s, sous réserve d'être âgé de minimum :

- 18 ans révolus pour les parcours Ultrafondo, Superfondo et Marmotte Granfondo
- 16 ans révolus pour le parcours Mediofondo avec autorisation parentale

Les participant(e)s doivent être en bonne santé et convenablement entraînés. La licence et/ou le certificat médical n'est pas obligatoire pour participer aux épreuves cyclosportives en Suisse. Cependant, l'organisation recommande fortement les participant(e)s de consulter un médecin pour confirmer leur capacité à réaliser ce type d'effort.

Chaque participant(e) doit être au bénéfice de sa propre assurance (assurance accident et responsabilité civile RC), couvrant les dommages corporels et dommages matériels sur territoire suisse (voir Art. 3 Sécurité et responsabilité).

La participation au Tour des Stations implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent Règlement.

Article 3 : Sécurité & Responsabilité

La pratique du cyclisme en général et du cyclisme en compétition en particulier constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant(e) à l'évènement doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain montagneux présentant des montées intenses et des descentes rapides.

L'Organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours: fléchage, motos, drapeaux signalant les zones dangereuses, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière.

Tout au long du parcours, les participant(e)s doivent se conformer aux consignes de sécurité et instructions du personnel de la course (protection civile, motards, bénévoles, etc.). Le dispositif de sécurité de l'épreuve prend fin au passage de la ligne d'arrivée.

Les giratoires sont exclusivement passés par la droite.

Les participants doivent impérativement rouler du côté droit de la route.

Chaque participant(e) auteur(e) ou témoin d'un accident, ou constatant un besoin d'assistance médicale a l'obligation de prêter assistance à autrui et de prévenir les secours en appelant le numéro d'urgence inscrit sur son dossard.

Le participant(e) reste seul(e) responsable de tout éventuel incident, accident ou manquement au règlement de l'épreuve. Tous les frais qui découleraient d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc.) sont à la charge du participant(e) concerné(e). La responsabilité de l'Organisateur, de ses organes employés et autres auxiliaires pour les dommages directs ou indirects subis par un participant(e) dans le cadre ou en relation avec sa participation à l'épreuve est expressément exclue, que ce soit en cas d'accident, de vol ou de dommage quelconque. L'inscription vaut confirmation que le participant(e) est au bénéfice de ces assurances et renonce à toute action juridique envers l'Organisateur.

L'assistance motorisée ou véhicules suiveurs privés sur le parcours sont formellement interdits.

Par son inscription, chaque participant(e) confirme avoir pris connaissance de toutes les informations, particulièrement de celles relatives à la sécurité, et s'engage à s'y soumettre.

Pour le parcours Ultrafondo :

- Les participantes femmes qui concourent pour le **classement scratch féminin** doivent obligatoirement prendre part au départ de **02h30** le samedi.
- Les personnes visant une durée de course supérieure à **14h00**, le départ de **02h30** le samedi est conseillé.
- Les participants visant un temps de course **inférieur à 14h00** ou visant le **classement scratch masculin** ainsi que **les équipes visant le classement scratch** doivent obligatoirement prendre part au départ de **05h00**.
- Les participants visant un temps de course supérieur à **17h00**, le départ de **21h30 le vendredi** en Rando Everest est conseillé (classement alphabétique).

Article 4 : Matériel

Chaque participant(e), doit avoir sur lui (elle) sur l'ensemble du parcours et pendant toute la durée de l'épreuve :

- un casque rigide, avec jugulaire attachée,
- un téléphone portable avec batterie chargée,
- une plaque de cadre et un road book avec le numéro d'urgence,
- un éclairage : phare blanc avant (participants Ultrafondo individuel, équipe et rando Everest et Superfondo) et phare rouge arrière (tous les participants)
- un système d'hydratation (gourde ou sac d'hydratation).

Les participants du Rando Everest doivent avoir en plus :

- Un gilet réfléchissant et des bandes réfléchissantes sur le vélo
- Un GPS avec trace GPX du parcours
- Une couverture de survie

En cas de prévisions météorologiques défavorables (fortes pluies et températures fraîches), l'organisation se réserve le droit d'obliger d'avoir sur soi une veste et une couverture de survie pour tous les parcours.

Le changement de vélo est interdit durant la course. Les vélos de contre la montre, les prolongateurs, les roues lenticulaires et les e-bikes sont également formellement interdits. Uniquement les vélos de routes sont autorisés.

L'assistance motorisée ou véhicules suiveurs privés sur le parcours sont formellement interdits. Dénonciation sera faite à la police à l'encontre des contrevenants.

Une assistance mécanique sur le parcours est prévue. Il est toutefois du ressort de chaque participant d'avoir du matériel de réparation et de rechange avec soit afin de pouvoir rapidement se remettre en route. Il est également possible de s'arrêter dans les magasins de vélos sur le parcours pour y effectuer une réparation puis reprendre le parcours là où il a été quitté.

Tous les frais découlant d'une prise en charge technique (y compris pièces de rechange) sont à la charge de chaque participant(e).

Article 5 : Inscriptions

Si les places sont encore disponibles, les inscriptions à l'événement se font exclusivement jusqu'au mercredi 20 août 2025, sur la plateforme d'inscription en ligne accessible à l'adresse suivante : www.tourdesstations.ch. Les inscriptions sur place sont possibles (s'il reste des places) uniquement le vendredi 22 août et dans tous les cas pour la Bambinofondo. Aucune inscription sur place n'est possible le samedi 23 août.

Les tarifs sont présentés sur le site internet de l'évènement : www.tourdesstations.ch.

L'Organisateur ne procède à aucun remboursement ni report en cas d'accident ou de maladie. Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoi qu'il adienne. Un dossard étant attribué et réservé, aucun remboursement ne sera effectué, en cas d'absence, désistement du participant(e), en raison d'ajournement, d'une annulation ou d'une neutralisation de l'épreuve, et pour quelque raison que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en informer l'organisation, peut être tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent.

Article 6 : Retrait des dossards

Chaque participant(e) doit venir retirer son dossard en personne. Exceptionnellement et si l'inscription est complète, le (la) responsable de groupe (président(e) de club) ou un(e) collègue pourra retirer le dossard en présentant la lettre de confirmation d'inscription et une copie de la pièce d'identité de la personne concernée. Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Dossards pour les parcours Ultrafondo, Superfondo, Marmotte Granfondo et Mediofondo :

Les dossards et cadeaux de départ sont à retirer au Village TDS au Parking Ermitage à Verbier le vendredi 22 août de 14h00 à 20h00.

Les dossards peuvent être retirés tardivement à l'espace Saint-Marc au Châble le samedi 23 août dès 04h00 et au plus tard 30 minutes avant le départ.

Les dossards des départs du Rando-Everest à 21h30 le vendredi et du départ Ultrafondo le samedi à 02h30 sont à retirer exclusivement le vendredi entre 14h00 et 20h00.

Aucun dossard et cadeau ne sont expédiés par courrier postal.

Article 7 : Report, Annulation ou Changement d'itinéraire

Chaque participant(e) peut choisir l'itinéraire qui lui convient le mieux et ce choix doit être indiqué lors de l'inscription.

L'option ULTRA FLEX est une garantie de flexibilité dans le choix de l'itinéraire lors de l'inscription uniquement. Grâce à cette option les participant(e)s peuvent, sans frais ni justificatif, à partir de la date d'inscription et jusqu'au mercredi 13 août 2025 à 23h59 heure locale soit :

- Changer le titulaire du dossard
- Changer de parcours en ajoutant l'éventuelle différence avec le nouveau parcours choisi si le tarif est supérieur. Il n'y a pas de remboursement, si le nouveau parcours choisi a un tarif inférieur
- Reporter l'inscription à 2026 sans justificatif (jusqu'au mercredi 20 août)

Toute demande faite après ces délais ne sera pas traitée. Il est possible de faire valoir qu'une seule de ces options. Elles ne sont pas cumulatives.

Sans l'option ULTRA FLEX, il est possible jusqu'au 10 juillet de :

- Reporter l'inscription à 2026 sur présentation d'un certificat médical pour un montant de CHF 35.-
- Changer le titulaire du dossard pour un montant de CHF 15.-
- Changer de parcours pour un montant de CHF 15.- en ajoutant l'éventuelle différence avec le nouveau parcours choisi si le tarif est supérieur. Il n'y a pas de remboursement, si le nouveau parcours choisi a un tarif inférieur.

Passé cette date et sans l'option UltraFlex, plus aucun changement est possible. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés et le welcome pack ne sera pas envoyé.

Toute inscription considérée comme valable pour l'année suivante est strictement personnelle et ne peut être cédée à un tiers. Si la personne ne peut pas participer une seconde fois, les frais d'inscription seront perdus.

Article 8 : Chronométrage & Classement

Le chronométrage est effectué avec un système de détection électronique. Tous les inscrits auront une puce de chronométrage, collée au verso de leur plaque de cadre.

Cette puce, détectée par les différentes antennes disposées sur le parcours de l'évènement permettra un contrôle de régularité de course et également l'établissement des résultats et classements de l'évènement.

Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit être ni pliée ni endommagée. De plus, le dossard doit être fixé à l'avant du vélo pour assurer sa lisibilité. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants et les excellentes expériences acquises, il reste toujours un risque très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne peut en être tenu pour responsable.

Pour le parcours Ultrafondo hommes en individuel ou en équipe, il est impératif de prendre le départ de 05h00 pour participer au classement scratch. Pour les femmes, il est impératif de prendre le départ de 02h30 pour participer au classement scratch féminin.

A l'issue de l'évènement, plusieurs classements sont établis :

Ultrafondo hommes	Scratch	18-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +
Ultrafondo femmes	Scratch	18-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +
Team Ultrafondo Raiffeisen	Scratch			
Rando Everest	Classement alphabétique			
Superfondo hommes	Scratch	18-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +
Superfondo femmes	Scratch	18-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +
Granfondo Marmotte hommes	Scratch	18-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +
Granfondo Marmotte femmes	Scratch	18-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +
Mediofondo hommes	Scratch	16-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +
Mediofondo femmes	Scratch	16-29ans	30-39ans	40-49ans
		50-59ans	60-66ans	67ans et +

Les trois première(s) de chaque catégorie à franchir l'arrivée sont récompensé(e)s lors de la remise des prix à l'arrivée.

Article 9 : Remise des prix

L'Organisateur se réserve le droit d'établir la planche de prix. Les trois première(s) de chaque catégorie doivent présenter leur dossard et une pièce d'identité pour la réception du prix.

Le prix doit être obligatoirement retiré sur place le jour de la course.

Article 10 : Barrières horaires & Abandons

Les coureur(se)s doivent se soumettre obligatoirement aux heures de neutralisation, ceci pour des raisons de sécurité. Ces barrières horaires correspondent aux heures à partir desquelles il ne sera plus possible de poursuivre la course depuis le poste de contrôle concerné. En ne passant pas les points de contrôle avant les horaires définis ci-dessous, le participant sera mis hors course et ne figurera pas dans le classement de l'évènement.

S'il le souhaite, en signant une décharge, il peut tout de même continuer la course sous sa propre responsabilité. Son temps sera chronométré, mais non classé.

Points de contrôle	Conthey	Crans-Montana	Vercorin	Hérémece	Nendaz	La Tzoumaz	Col Croix-de-Cœur
Ultrafondo	08h30	11h30	14h00				
Superfondo	10h00	N/A		16h15	18h45	19h30	20h30
Marmotte Granfondo	N/A						
Mediofondo				N/A			

Si un(e) participant(e) souhaite abandonner, il doit annoncer à l'un des postes de contrôle mis en place par l'Organisateur (Conthey, Crans-Montana, Vercorin, Hérémece, Nendaz ou la Tzoumaz). Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste, qui lui retire son dossard et lui indique les moyens de rapatriement. Toute personne abandonnant en dehors des postes de contrôle doit signaler immédiatement son abandon à la direction de course au travers du numéro d'urgence indiqué sur le road book. Tout manquement peut engendrer des frais qui seront supportés par le(a) concurrent(e).

Tout(e) participant(e) victime d'une chute, de casse mécanique ou de défaillances physiques et qui ne pourrait pas rejoindre par ses propres moyens les points de rapatriement est tenu(e) de signaler immédiatement son abandon à la direction de course au travers du numéro d'urgence indiqué sur le road book. Le dispositif de fin de course (voiture balais) prendra en charge seulement les cas autorisés par la direction de course. Le(a) participant(e) pris en charge par ce dispositif mobile sera mis hors course.

Le service médical, composé de médecins et de secouristes, peut décider de la mise hors course d'un(e) participant(e) pour des raisons médicales.

Article 11 : Dispositions particulières Team Ultrafondo Raiffeisen

La catégorie est ouverte à tous les coureurs qui répondent au règlement du Tour des Stations. Les participants de la catégorie Team Ultrafondo font la course en équipe de trois coureurs. Les membres de l'équipe se répartissent les relais suivants :

- Relais n°1 : Le Châble – Mayens-de-la-Zour (79km – 3168m D+)
- Relais n°2 : Mayens-de-la-Zour – Saint-Martin (95km – 3080m D+)
- Relais n°3 : Saint-Martin – Verbier (68km – 2600m D+)

Composition de l'équipe : une équipe est constituée de 3 participant(e)s, courant l'un des 3 tronçons précisé ci-dessus. Les équipes peuvent être mixtes (hommes + femmes)

Dénomination des équipes : chaque équipe s'inscrit avec une appellation de son choix.

Désignation d'un (de la) chef(fe) d'équipe : un(e) concurrent(e) dans chaque équipe doit être désigné (nom et prénom) comme personne de contact lors de l'inscription.

Modification de la composition de l'équipe : En cas de défection d'un(e) des trois coureur(se)s durant la préparation du Tour des Stations, les équipes ont droit à un changement. Elles peuvent enregistrer un(e) remplaçant(e) en respect de l'Article 3 : Sécurité & responsabilité et ce gratuitement. Le changement doit être signalé par le(a)

chef(fe) d'équipe qui suivra la procédure de changement d'inscription (voir Article 7 : Report, Annulation ou Changement d'itinéraire).

Classement : le temps de course est pris au passage du 3^e relayeur au franchissement de la ligne d'arrivée et détermine le temps de l'équipe.

En cas d'abandon d'un(e) participant(e), le relayeur peut poursuivre le parcours suite à l'annonce de l'abandon à la direction et son éventuelle autorisation de poursuivre. L'équipe ne sera néanmoins pas classée.

Article 12 : Dispositions particulières Rando Everest

Le départ de la Rando Everest s'effectue en semi-autonomie, avec un dispositif de course réduit jusqu'à l'ouverture des ravitaillements. Les participants doivent être préparés à compter sur leurs propres ressources durant cette période. Un contrôle matériel et un briefing obligatoire a lieu à l'Espace Saint-Marc du Châble avant le départ. L'heure sera confirmée dans le briefing coureur envoyé par e-mail.

Un service médical sera présent sur le parcours pour assurer la sécurité des participants. Le PC Course (Poste de coordination de course) sera également actif pour coordonner les interventions médicales, suivre l'avancement des coureurs et répondre aux questions des coureurs.

Aucun ravitaillement ne sera disponible avant les horaires d'ouverture officiels. Les participants doivent donc s'assurer d'avoir suffisamment de provisions jusqu'à ce que les points de ravitaillement soient opérationnels. Voici les horaires d'ouverture des ravitaillements :

Riddes (29km)	dès 04h00 (après 6h30 de course)
Conthey (57km)	dès 05h30 (après 8h00 de course)
Mayens-de-la-Zour (79km)	dès 7h00 (9h30min de course)
Anzère (96km)	dès 08h00 (après 10h30 de course)
Crans-Montana (116km)	dès 09h00 (après 11h30 de course)
Vercorin (151km)	dès 10h30 (après 13h00 de course)
Saint-Martin (174km)	dès 08h30 (après 11h00 de course)
Thyon 2000 (201km)	dès 10h00 (après 12h30 de course)
Nendaz (224km)	dès 09h45 (après 12h15 de course)
La Tzoumaz (234km)	dès 10h00 (après 12h30 de course)

Jusqu'à l'ouverture des ravitaillements, les participants doivent veiller à leur propre sécurité en respectant le balisage du parcours, le dispositif de sécurité sera limité. Aucun véhicule de rapatriement ne sera disponible en dehors du dispositif de sécurité mentionné.

Les participants doivent obligatoirement être équipés du matériel suivant :

- Un gilet réfléchissant et des bandes réfléchissantes sur le vélo
- Un GPS avec trace GPX
- Une couverture de survie
- Un téléphone portable avec batterie chargée
- Une plaque de cadre et un road book avec le numéro d'urgence,
- Un éclairage : phare blanc avant et phare rouge arrière
- Un système d'hydratation (gourde ou sac d'hydratation)

Le classement sera effectué par ordre alphabétique. Un chronométrage sera mis en place, mais il n'y aura pas de podiums, et les participants ne seront pas classés pour le classement scratch.

Le départ de la Rando Everest sera donné si un minimum de 100 participant(e)s sont inscrit(e)s avant le 31 mars 2025. Si ce nombre n'est pas atteint les inscrit(e)s pourront soit basculer sur un autre parcours, soit être remboursé(e)s.

Article 13 : Réclamation et Protêt

Toute réclamation peut faire l'objet d'un protêt à déposer par écrit auprès du bureau des courses, au plus tard quinze minutes après l'établissement du classement. Le protêt doit être motivé.

Il sera accompagné d'un dépôt de CHF 100.-. Ce montant sera remboursé si le protêt est admis. Les protêts seront jugés par le jury de la course (directeur de course, responsable chronométrage). Les décisions de la direction de course sont sans appel.

Article 14 : Ethique

L'Organisateur met un point d'honneur sur les valeurs olympiques d'excellence, d'amitié et de respect qui sont la clé de voûte d'un sport fair-play et durable. Les participant(e)s doivent traiter avec respect les autres concurrent(e)s, les membres de l'organisation, les bénévoles et les spectateur(rice)s. L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participant(e)s qui font actes de comportements violents ou de proliférations verbales discriminantes envers qui que ce soit.

L'Organisateur est soumis au "Statut concernant le dopage" de Swiss Olympic. Des contrôles antidopage peuvent donc être effectués. Par l'inscription et la participation à cette compétition, les sportifs et sportives se soumettent aux dispositions antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de sa "Chambre disciplinaire pour les cas de dopage" et celle du Tribunal arbitral du sport (Lausanne), à l'exclusion de tout autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (suspension/dénonciation).

Article 15 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques, tubes contenant des gels énergisants...) sur le parcours. Des poubelles et « zones de collecte » seront installées et signalées sur chaque poste de ravitaillement sur le parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participant(e)s jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 16 : Dispositions légales

La participation à la course se fait sous l'entière responsabilité des coureur(se)s, avec renonciation à tout recours envers l'Organisateur quel que soit le dommage subi ou occasionné.

En cas d'accident, toute responsabilité de l'Organisateur et de toutes les personnes ou entités participant à l'organisation, notamment mais sans être exhaustif, les organes et employés de l'Organisateur, les mandataires, contractants, auxiliaires, y compris les bénévoles, est exclue dans toute la mesure permise par la loi.

Chaque coureur(se) autorise expressément l'Organisateur ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course, y compris des phases de préparation et de celles suivant la course, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Tour des Stations, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à la course ne confère aucun droit à utiliser la course à des fins promotionnelles ou commerciales. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement est exclue sous réserve d'une autorisation expresse et écrite de l'Organisateur qui en fixera les conditions. « Tour des Stations » est une marque déposée.

Le for juridique est Sion, Valais.

Article 17 : Protection des données

Les données confidentielles concernant des citoyens suisse sont régies via la Loi fédérale sur la nouvelle loi des protections des données (nLPD) en septembre 2023. Les personnes concernées disposent notamment d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant et pouvant être exercées à l'adresse email suivante : info@rd-cycling.ch

Les données personnelles concernant les citoyens européens sont régies par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en date du 27 avril 2016 et entré en vigueur le 25 mai 2018.

R&D Cycling Sàrl & l'Association Tour des Stations traitent les données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- Inscription, gestion des participants et de l'épreuve du Tour des Stations

- Newsletter d'information et de promotion
- Publication des résultats.

Les bases juridiques de ces traitements sont le consentement et l'intérêt légitime à l'organisation et au bon déroulement de l'épreuve. Les renseignements collectés seront exclusivement communiqués à R&D Cycling. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur abrogation ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter info@rd-cycling.com

Article 18 : Acceptation du règlement

La participation au Tour des Stations implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent(e) du présent Règlement. En cas de différence entre les textes des différentes versions du règlement, la version française du règlement fait foi.

Fait à Sion, le 4 novembre 2024.

Association du Tour des Stations et R&D Cycling Sàrl